



3 mois 1/2 après ma plainte pas de nouvelles ?!!

Par **sagesse14**, le **31/03/2009** à **12:46**

Bonjour,
Le 12 décembre 2008, j'ai porté plainte contre mon ex-mari pour insultes et menaces.
A ce jour, je n'ai toujours pas eu de nouvelles.
J'ai contacté la gendarmerie qui doit le convoquer et la personne m'a informé que je n'avais pas à les appeler pour savoir ce qu'il en était.
Appriori, il n'a toujours pas été convoqué car sinon je l'aurais su par lui-même.
Cependant, j'aurais souhaité contacter une personne pour savoir ce qu'il en était de mon dossier, car mon ex-mari demande la garde d'une de mes 2 filles.
Je suis convoqué pour le 2 juillet 2009.
Sachant que cette personne est manipulateur, violent physiquement (déposer des mains courantes), etc... je souhaitais que mon affaire de plainte soit réglée avant ma présentation devant le JAF.
Ou du moins rajouter dans mon dossier contre le changement de garde.
Je voulais donc savoir à qui je devais m'adresser pour savoir où en était ma plainte. Merci beaucoup

Par **Berni F**, le **31/03/2009** à **13:30**

normalement, le procureur est censé vous informer des suites de l'affaire sous 3 mois... mais en pratique, ça ne se passe pas comme ça.
En plus, l'insulte et la menace sont des infractions difficiles à démontrer (à moins que ça soit écrit ou que vous ayez des témoins), la suite que donnera le procureur à une telle affaire sera donc probablement un classement sans suite.
Mon expérience personnelle : j'ai moi-même une plainte en cours depuis environ 9 mois... j'ai été auditionné au bout de 5 mois (j'avais envoyé ma plainte directement au procureur et visiblement il se sent obligé de vous faire répéter ce que vous avez écrit dans ces cas) et depuis... plus rien... j'ai aussi eu l'occasion de voir pour une autre affaire le

type de réponse qui sont envoyé aux victimes lors d'un classement sans suite : ça a la forme d'un courrier dans lequel vous verrez plusieurs cases à côté desquelles sera indiqué un "type" de motif de non poursuite pas clair du tout, une de ces cases étant cochée... c'est tout...
en conclusion : je vous suggère de ne pas compter sur une éventuelle suite (et encore moins un règlement rapide) et d'envisager de vous contenter de vous présenter devant le JAF avec les justificatifs de dépôt de plainte.

Par **sagesse14**, le **01/04/2009 à 09:41**

D'accord, c'est vraiment décevant. Cela va lui donner "droit" de continuer. J'vais donc donner toutes mes mains courantes (harcèlements, menaces, insultes et coups & blessures) ainsi que cette plainte à mon avocate. Mais bon, j pense que cela ne va pas donner grand chose car de ce fait, ce sera sa parole contre la mienne. Quoi-que j'ai des e-mails (insultes et menaces) donc .. mais j me fais pas d'idée. Merci beaucoup pour votre réponse. Amicalement, Sophie

Par **Berni F**, le **01/04/2009 à 09:56**

des e-mail ??
avec des e-mail, ça pourrait éventuellement donner quelque chose : il y a une trace, c'est donc "démonstrable", du coup je dirais qu'il est nettement moins improbable qu'il y ai une suite !
vous devriez donner ça aux policiers qui s'occupe de votre plainte pour injure et menaces (si ce n'est déjà fait)
le fait que vous ayez déposé des mains courantes pourrait avoir une influence : ce n'est pas parole contre parole, mais parole + actes correspondants (dépôts de mains courantes, plainte) contre parole. Vaut mieux que vous ne vous fassiez pas d'idée pour ne pas prendre le risque d'être déçue, mais ça peut changer quelque chose (tout dépend de la conviction qu'en tirera le juge).

Par **sagesse14**, le **01/04/2009 à 10:41**

Re,
J'ai fait parvenir à la gendarmerie de Moulton, qui devait "récupérer" ma plainte pour le convoquer mes mains courantes en les informant qu'il y avait des e-mails pour preuves. Mais, je n'ai malgré tout pas de suite. Car j'ai porté plainte au commissariat de Caen. et mon dossier partait dans la petite gendarmerie de Moulton qui se trouve près de son lieu d'habitation, où il devait être convoquer pour être entendu. Effectivement, j'avais pensé que cela était classer sans suite, mais j me suis dit que j'aurais reçu un courrier pour m'en informer. C'est pour cette raison, que je voudrais contacter quelqu'un de plus haut pour savoir où en est ce dossier. De plus, j'avais déjà porté plainte pour "coups et blessures", il y a eu confrontation, et le juge m'avait proposer une médiation pour un arrangement à l'amiable. J'avais accepté (comme une idiote), j'ai juste eu droit à une lettre d'excuse. Et les menaces ont continuer de plus belle, avec promesse que si je recommençais un jour à porter plainte il y aurait des pressudices à travers le biais de mes filles.

Par **Berni F**, le **01/04/2009** à **11:16**

- notre système judiciaire n'est pas des plus rapide... le mieux est de vous contenter de "recevoir" les nouvelles sans vraiment les attendre... bien sur, c'est plus facile à dire qu'à faire, mais si vous y arrivez, vous vous sentirez bien mieux !
ceci dit, il vaut mieux leur donner les copies de email plutôt que de les informer de leur existence.
pour faire simple, vous pouvez les envoyer en courrier recommandé AR en indiquant bien les références de l'affaire.
- concernant l'arrangement amiable, je ne trouve pas ça idiot ! :
vous avez une lettre d'excuse ou il reconnaît l'avoir fait, ce n'est pas rien !! : si vous aviez persisté et que la plainte n'était pas allée au bout... vous auriez bien moins...
si on y ajoute les e-mail de menace... j'imagine que vous démontrez sans l'ombre d'un doute que c'est un "méchant"... surtout si les menaces par email sont survenues après la "lettre d'excuse" (ce qui démontre que ces excuses ne sont pas très sincères)

Par **sagesse14**, le **01/04/2009** à **13:28**

Oui tt à fait, les e-mails sont arrivés après la lettre d'excuse et cela dure depuis 06 ans.
Après les avoir eus par téléphone, chose qu'il ne peut plus faire puisque je suis sur liste rouge.
Que voulez-vous dire par "contenter de "recevoir" les nouvelles sans vraiment les attendre" ?
Merci pour les bons conseils et votre soutien.
Amicalement, Sophie

Par **Berni F**, le **01/04/2009** à **14:28**

vous avez une plainte à déposer, si tout est fait, n'attendez plus de réponse... et le jour où vous en recevrez une, et seulement à ce moment là, vous vous souciez à nouveau de ce qu'il faut faire... mais en attendant... vous n'y pensez plus.
ce n'est qu'au prix de ce détachement que les lenteurs de la justice française deviennent supportable... si tous les jours, vous vous demandez quand ils réagiront enfin... vous risquez de finir à l'asile des fous bien avant que ça soit fini...

Par **sagesse14**, le **02/04/2009** à **12:16**

Bonjour,
Merci pour votre réponse, mais n'ayant pas envie de finir chez les fous lol
!!!!
J pense que j vais laisser tomber et attendre.
En me disant que cela va être classé sans suite.
merci.

Par **bidou92**, le **23/05/2012** à **01:09**

Bonjour rn j'ai été agressé par ma voisine coup et blessures sequestration. elle était avec sa fille. J'ai déposé plainte, puis je suis allé aux urgences médicales judiciaires sur creteil rn 7 jours de

ITT les faits ce sont passés il y a 1 moi et a ce jour pas de nouvelle. Je sais seulement que le lendemain de mon agression la personne était convoqué puis relâché car elle a 3 enfants . Entre temps j'ai déménagé mais la police a le numéro de portable de mon mari . rnje n'ose pas tel !

Par **guyfrance**, le **08/11/2016 à 16:18**

VILLERS-LES NANCY
le 21 décembre 2015, j'ai porté plainte à l'encontre du fils d'un voisin pour violation de domicile, agression physique sur mon petit fils de 13 ans, menace à mon encontre d'utiliser une batte de base ball et des plombs de fusil. Le fils en question est âgé de 50 ans....et il est enseignant !!!
Sombre histoire pour des jets d'oeufs sur la façade du père, dont les auteurs ne sont pas identifiés. Mais ce monsieur est persuadé que ce sont mes petits enfants, sans preuve bien sûr.
Plainte déposée auprès de la police de Vandœuvre-les-nancy, dont dépend la ville de villers-les-nancy (presque 15.000 habitants mais pas de police nationale).
Après quelques mois, coup de téléphone à cette police nationale pour avoir des nouvelles: donnez nous votre numéro de téléphone, nous allons vous rappeler. Depuis rien !!
Le 16 février 2016, nous avons transmis notre dossier au procureur de la république de nancy par lettre recommandée avec AR - Et depuis.....silence total bien que nous ayons un témoin qui s'est fait connaître.
Monsieur X continue à enseigner dans son collège comme si de rien n'était, malgré les faits évoqués ci-dessus, et tout le monde s'en fout.
Le seul problème, c'est que j'ai 77 ans et j'ignore si cette plainte fera partie de l'héritage que je vais laisser à mes enfants. J'ai bien peur que si le plaignant a un cercueil comme domicile fixe, cette plainte sera jetée aux oubliettes.
Je viens par contre de lire dans mon quotidien régional que deux jeunes qui avaient volé trois portables vont passer devant le juge en mars prochain.
Voilà où nous en sommes dans ce merveilleux pays.
Que dois-je faire? Si vous avez des idées je suis preneur.
merci de m'avoir lu
un ps sur mon message ci-dessus
Pensez-vous qu'un avocat puisse s'occuper de cette affaire. La justice est si compliquée, et si je dépasse certains délais.....J'habite à villers-les-nancy lotissement clairlieu. Qui puis-je contacter? Merci encore